

Circulaire du 24 février 2012 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires (application des dispositions de l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012)

24/02/2012

Cette circulaire vient notamment préciser les personnels concernés par cette mesure, les situations auxquelles s'applique le jour de carence ainsi que les modalités du suivi et du bilan de sa mise en oeuvre.

Circulaire du 24 février 2012 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires